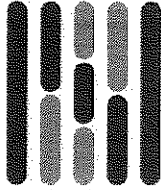


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-84

Création d'une piste d'athlétisme

Date de la séance : 16 septembre 2024	Adopté à la majorité (1 Contre, 1 Abstention)
Date de convocation : 10 septembre 2024	
Nombre de conseillers en exercice : 24	
Membres présents : 18	
Nombre de votants : 21	

Le seize septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Evelyne DUPONT, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER.

Suite aux sollicitations de clubs et des établissements scolaires du Neubourg, les élus projettent de réaliser une piste d'athlétisme dans la plaine de jeux (city stade). Ainsi, ce nouvel équipement pourra accueillir le lancer de javelot, de marteaux (NAC), les activités sportives des écoles primaires et les entraînements du triathlon. Le coût du projet est estimé à 141 995,00€ HT, soit 170 394,00€ TTC. Une consultation de marché à procédure adaptée est nécessaire.

PLAN DE FINANCEMENT / PISTE ATHLETISME				
En € HT				
DEPENSES		RECETTES		Tx sur dépenses en HT
Piste en grave	50 240,00	Département	30%	42 598,50
Bordure en périphérie de la piste	44 730,00	Région	20%	28 399,00
Enrobé piste triathlon	47 025,00	Commune		99 396,50
		Agence Nationale du Sport (en fonction des appels à projets)		-
TOTAL HT	141 995,00			
TOTAL TTC	170 394,00	TOTAL TTC		170 394,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- **Valide** le projet et autorise le lancement de la consultation,
- **Sollicite** une subvention auprès de la DSIL, de l'ANS, de la Région Normandie, du Département de l'Eure, au taux le plus élevé possible.

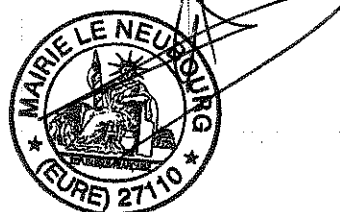
Fait à LE NEUBOURG, le 16 septembre 2024.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN